



Communiqué

29 avril 2019

De nouvelles ressources au service du plan de transformation d'Alès Groupe

- **Nouvel actionnaire minoritaire** : Co-Capital, une société holding regroupant plusieurs sociétés spécialisées dans la distribution et la production de médicaments et de cosmétiques à l'international, partenaire de confiance d'Alès Groupe depuis plusieurs années, va souscrire à une augmentation de capital d'Avila, actionnaire majoritaire du Groupe, pour un montant de 20 millions d'euros qui sera ensuite mis à disposition d'Alès Groupe par compte courant d'actionnaire.
- **Renforcement de l'équipe dirigeante** : Nomination de Frédéric Poux en qualité de Président du Directoire.
- **Accord avec les partenaires financiers** : Un rééchelonnement de la maturité de la dette du Groupe a été conclu.
- La combinaison de ces ressources financières et managériales va permettre d'accélérer **la transformation du Groupe et le redéploiement de ses activités.**
- **Augmentation de capital d'Alès Groupe** : Réalisation d'ici la fin de l'année 2019 d'une augmentation de capital d'Alès Groupe avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant maximum de 25,5 millions d'euros au prix de 3,90 euros par action, souscrite à hauteur de 20 millions d'euros par Avila par compensation avec son compte courant d'actionnaire.
- **Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2019** : les ventes, proforma en excluant l'activité de la société Parfums Caron cédée fin 2018, sont en progression de +5,1% par rapport à 2018.
- **Reprise de cotation** : La cotation d'Alès Groupe reprendra à partir du 30 avril 2019.

Co-capital, une société holding regroupant plusieurs sociétés spécialisées dans la distribution et la production de médicaments et de cosmétiques à l'international, va entrer au capital d'Avila au moyen d'une augmentation de capital de 20 millions d'euros dont le produit sera mis à disposition d'Alès Groupe par compte courant d'actionnaire. Cette opération a permis de conclure un accord long terme avec les partenaires financiers du Groupe en vue du rééchelonnement de sa dette (cf. détail en annexe). Cette nouvelle structure financière donnera au Groupe la flexibilité nécessaire pour l'exécution de sa stratégie et la poursuite de son plan de transformation.

Alès Groupe procèdera d'ici la fin de l'année 2019 à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant maximum de 25,50 millions d'euros, au prix de 3,90 euros par action. Cette augmentation de capital sera souscrite par Avila à hauteur d'un montant de 20 millions d'euros et libérée par compensation avec son compte-courant d'actionnaire (cf. détail en annexe).

Par ailleurs, Alès Groupe renforce son management en nommant Frédéric Poux en qualité de Président du Directoire en remplacement de Raphaël Yousri, qui demeure membre du Directoire en tant que Directeur Général en charge du marketing stratégique. Frédéric Poux bénéficie d'une expérience de près de 25 ans dans la distribution et le positionnement de marques et a notamment été Président-Directeur Général du Groupe AFFLELOU et Président du Conseil d'Administration de Sport 2000. Dans les mois à venir, Frédéric Poux continuera de renforcer l'équipe de management déjà en place avec notamment l'arrivée de Frédéric Puistienne en qualité de Directeur Financier. Afin d'intéresser le management à la performance durable de la société, un *management package* sera mis en place pour un investissement de l'équipe de management situé entre 4 et 5 millions d'euros (cf. détail en annexe).

Enfin, le Groupe entend poursuivre en 2019 son plan articulé autour de la réorganisation de ses équipes en France et du redéploiement de sa marque phare Lierac, sur le segment de l'anti âge Premium en Pharmacie. Le Groupe souhaite également poursuivre le développement de Phyto en Pharmacie et son déploiement à l'international. Enfin, Alès Groupe entend poursuivre le développement de Jowae en France et à l'International, en pharmacie et en drugstore.

Alès Groupe a publié, le 25 mars dernier, son chiffre d'affaires du 1er trimestre 2019, proforma en excluant l'activité de la société Parfums Caron cédée en 2018. Les ventes du Groupe sont en progression de +5,1% par rapport au 1er trimestre 2018, essentiellement lié à l'augmentation des ventes de Lierac et au lancement de la marque Joawe à l'international.

Romain Alès, Président du Conseil de Surveillance d'Alès Groupe, a déclaré : « *50 ans après la création par mon père des premiers produits Phyto, je me réjouis d'accueillir à nos côtés Co-Capital avec qui nous travaillons en confiance depuis plusieurs années. Nous avons initié, il y a plus d'un an, une transformation profonde du Groupe et l'arrivée de Frédéric Poux sera, j'en suis certain, la stratégie gagnante pour la poursuite de ce plan.* »

Frédéric Poux, Président du Directoire, a également déclaré : « *Je suis ravi de rejoindre Alès Groupe qui depuis 50 ans fait référence en matière d'innovation en phytocosmétique. Depuis plusieurs mois, le Groupe a initié un vaste plan de transformation, de redéploiement stratégique et commercial que nous allons avec le soutien de nos actionnaires parfaire et accélérer. Grâce à la force de ses marques iconiques Phyto et Lierac, reconnues pour leur qualité et leur efficacité dans le monde entier, et à l'excellence des équipes, nous avons aujourd'hui tous les ingrédients pour qu'Alès Groupe renforce sa position de leader des cosmétiques naturels.* »

Suspendue depuis le 28 mars 2019, la cotation d'Alès Groupe reprendra à partir du 30 avril 2019.

Un détail des différentes opérations mentionnées ci-dessus est disponible en annexe de ce communiqué.

Prochaines communications

- 20 juin 2019 : Assemblée Générale des actionnaires
- 30 juillet 2019 : chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2019

Profil

Le Groupe Alès est présent sur le marché mondial des produits cosmétiques avec Lierac et Jowaé, des produits capillaires avec les marques Phyto, Kydra, Secret Professionnel, Subtil, et enfin sur le marché national de la distribution spécialisée auprès des professionnels de la coiffure. Il se différencie par un haut niveau d'exigence et de qualité, conjuguant naturalité, efficacité et plaisir.

L'action est cotée sur Euronext Growth, fait partie de l'indice « Euronext Family Business » et est éligible au PEA PME.

www.alesgroupe.com

Contacts Media

Brunswick – Hugues Boëton, Victoria Kiener (01 53 96 83 83 /alesgroupe@brunswickgroup.com)

Annexe au communiqué de presse Alès Groupe du 29 avril 2019

- I. **La mise à disposition par Avila à Alès Groupe de 20 millions d'euros dans le cadre de l'investissement de Co-Capital dans Avila et le lancement avant la fin de l'année 2019 d'une augmentation de capital d'Alès Groupe avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 25,5 millions d'euros**

- 1. Modalités de l'opération**

Co-Capital, une société holding regroupant plusieurs sociétés spécialisées dans la distribution et la production de médicaments et de cosmétiques au niveau international (au Maroc et en Afrique). Fort de sa relation avec 7000 pharmaciens partenaires, Co-Capital regroupe plusieurs sociétés (Soremed, GPM, CPRE, Zenith, Lodimed) et représente un chiffre d'affaires cumulé de près de 270 millions d'euros avec plus de 2000 employés.

Co-Capital est un partenaire de confiance d'Alès Groupe, représentant depuis plusieurs années les produits du Groupe à l'international.

Co-Capital s'est engagée à souscrire, au plus tard le 28 juin 2019, à une augmentation de capital d'Avila pour un montant de 20 millions d'euros lui donnant droit à 40 % du capital et des droits de vote d'Avila, le solde restant détenu par la famille Alès et le fonds de dotation « *Patrick Alès, Les Hommes et les Plantes* » (l'« **Augmentation de Capital d'Avila** »). L'Augmentation de Capital d'Avila sera précédée d'une réduction de capital d'Avila non motivée par des pertes par affectation à des postes de primes aux fins de réduire la valeur nominale des actions d'Avila de 10 euros à 3,60 euros (la « **Réduction de Capital d'Avila** »).

Avila mettra à disposition d'Alès Groupe, dès libération de l'Augmentation de Capital d'Avila, le montant de 20 millions d'euros au moyen d'une avance en compte-courant subordonnée aux créanciers obligataires et bancaires (la « **Mise à Disposition des Fonds** »).

Alès Groupe réalisera d'ici la fin de l'année 2019 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant maximum de 25,50 millions d'euros, au prix de 3,90 euros par action. Cette augmentation de capital sera souscrite par Avila à hauteur d'un montant de 20 millions d'euros et libérée par compensation de sa créance en compte-courant d'actionnaire résultant de la Mise à Disposition des Fonds.

- 2. Accords entre les Associés Familiaux et Co Capital**

Co-Capital agira de concert avec les Associés Familiaux (au niveau d'Avila), pour réaliser le plan de retournement et de redéploiement des activités d'Alès Groupe, dont les principales lignes directrices sont les suivantes :

- poursuite de la mutation du Groupe Alès initiée en 2018 afin d'optimiser les processus opérationnels du groupe et accroître sa performance ;
- redéploiement de Lierac sur le segment de l'anti âge premium en pharmacie ;
- poursuite du développement de Phyto en pharmacie et son déploiement à l'international ;
- poursuite du déploiement de Jowae en France et à l'international, en pharmacie et en drugstore.

Dans le cadre des accords qu'elle conclura avec les Associés Familiaux, Co-Capital bénéficiera notamment du droit de disposer de 2 membres au Conseil de surveillance d'Alès Groupe, dont un serait désigné vice-président. Par ailleurs, certaines décisions ne pourront être proposées à l'assemblée générale d'Alès Groupe ou prises par le Conseil de surveillance ou le Directoire d'Alès Groupe, chacun pour ce qui les

concerne, sans avoir été préalablement autorisées par le Conseil de surveillance, à la majorité simple et avec le vote positif d'un membre désigné sur proposition de Co-Capital.

II. Renforcement du management

Pour assurer le succès de la mise en œuvre de son plan de transformation et de redéploiement des activités, Alès Groupe renforce son équipe dirigeante avec la nomination de Frédéric Poux en qualité de Président du Directoire. Il poursuivra le renforcement du management du Groupe avec notamment l'arrivée de Frédéric Puistienne à la Direction financière.

Frédéric Poux est un expert du secteur de la distribution et des marques. Il a débuté sa carrière au sein du Groupe AFFLELOU où il a exercé différentes fonctions au sein de la direction financière avant de devenir Directeur international (2002-2005), Directeur Général en charge des succursales (2006-2008), Directeur Général du Groupe (2009-2011), puis Président-Directeur général (2012 à février 2018).

Pendant près de 25 ans, Frédéric Poux a accompagné la croissance du Groupe AFFLELOU en développant le réseau d'opticiens à l'international, mais aussi en assurant la transformation digitale des différentes enseignes du Groupe. Par la suite, Frédéric Poux a rejoint Sport 2000 en tant que Président du Conseil d'Administration où il a contribué à consolider la stratégie du Groupe et sa gouvernance.

Agé de 48 ans, il est titulaire d'un diplôme d'expertise-comptable de l'ICS Bégué, école de finance, gestion et expertise comptable.

Fort d'une expérience de plus de 25 ans en finance opérationnelle et *corporate*, Frédéric Puistienne a notamment été Directeur Financier du groupe Adisseo pendant plus de 11 ans.

Afin d'intéresser le management à la performance du Groupe Alès, Alès Groupe procédera d'ici la fin de l'année 2019 à la mise en place d'un management package et qui prendra la forme :

- d'une émission d'actions ordinaires réservée aux managers d'Alès Groupe, d'un montant compris entre 3,00 et 3,75 millions d'euros, au prix de 3,90 euros par action ;
- d'une émission et d'une attribution gratuite d'actions de préférence réservées aux managers d'Alès Groupe, d'un montant investi par les managers compris entre 1,00 et 1,25 million d'euros. Les actions de préférence donneront droit, à l'expiration d'une durée de 6 ans ou par anticipation en cas de cession de contrôle, à une conversion en actions ordinaires selon une parité qui sera fonction de la création de valeur, sans que les actions de préférence ne puissent donner droit, à valeur haute, à un nombre d'actions ordinaires représentant plus de 15 % du capital d'Alès Groupe (sur la base d'un capital post émissions décrites dans le présent communiqué).

Alès Groupe a désigné, en application de l'article 261-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le cabinet BM&A, représenté par Pierre Béal, comme expert indépendant aux fins d'apprécier le caractère équitable du prix retenu pour les émissions réservées aux managers.

III. La restructuration de l'endettement du Groupe Alès

Les partenaires obligataires et bancaires du Groupe Alès ont accepté de restructurer l'endettement du Groupe Alès selon les modalités décrites ci-dessous.

1. Restructuration des Obligations

Situation actuelle

Alès Groupe a émis le 12 février 2016 un emprunt obligataire *in fine* d'un montant total de 60 millions d'euros en principal dans le cadre d'un placement privé dit EuroPP (les « **Obligations** ») ayant les principales caractéristiques suivantes :

- o Maturité : en trois tranches d'un montant respectivement de :
 - 22M€ venant à échéance le 12 février 2022 (« **Obligations 2022** »)
 - 24M€ venant à échéance le 12 février 2023 (« **Obligations 2023** »)
 - 14M€ venant à échéance le 12 février 2024 (« **Obligations 2024** »)
- o Taux :
 - Obligations 2022 : 3,25% l'an porté à 3,75% en application de la clause de *step up* prévue à leurs termes et conditions ;
 - Obligations 2023 : 3,50% l'an porté à 4% en application de la clause de *step up* prévue à leurs termes et conditions ;
 - Obligations 2024 : 3,85% l'an porté à 4,35% en application de la clause de *step up* prévue à leurs termes et conditions ;

Restructuration des Obligations aux termes du Protocole

- o Amortissement : rééchelonnement de chaque souche d'Obligations en quatre échéances annuelles à compter de leur date d'amortissement initial (correspondant à un décalage des échéances de 3 ans pour chaque tranche).
- o Taux :
 - Obligations 2022 : 4% l'an
 - Obligations 2023 : 4,25% l'an
 - Obligations 2024 : 4,60% l'an
- o Engagements pris par Alès Groupe : usuels, étant précisé que :
 - Les ratios financiers Endettement net / EBITDA et Endettement net / Fonds propres ne seront pas testés sur les comptes annuels des exercices 2019 et 2020 ;
 - Le changement de contrôle d'Alès Groupe constituera un cas de remboursement anticipé obligatoire ;
 - Alès Groupe (pour elle-même et pour ses filiales) s'engagera notamment à ne pas, sauf exceptions limitées, distribuer de dividendes, souscrire de nouvelles dettes, procéder à des opérations de croissance externe ou encore céder une marque ou une activité relative à Phyto, Lierac ou Jowae.

2. Restructuration des Lignes RCF

Situation actuelle

Pour financer son besoin en fonds de roulement et celui de ses filiales, Alès Groupe bénéficiait de lignes de crédits renouvelables (*revolving credit facilities* ou RCF) pour un montant total de 40 millions d'euros pouvant être synthétisées comme suit (les « **Lignes RCF** ») :

Prêteur RCF	Montant Maximal	Tirage en cours
Natixis	5.000.000 €	2.000.000 €
BNPP	10.000.000 €	4.000.000 €
LCL	10.000.000 €	2.000.000 €
HSBC	5.000.000 €	2.000.000 €
SG	5.000.000 €	2.000.000 €
BECM CIC	5.000.000 €	2.000.000 €
Total	40.000.000 €	14.000.000 €

Restructuration des Lignes RCF aux termes du Protocole

Le niveau d'utilisation des Lignes RCF à la date des présentes s'élève à 14 millions d'euros et se décompose comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Il sera mis fin aux Lignes RCF et le montant de 14 millions d'euros sera amorti en 6 échéances semestrielles de montant égal, la première étant payée le 30 juin 2021 et la dernière le 31 décembre 2023 (le « **Nouveau Prêt** »).

Le Nouveau Prêt sera rémunéré au taux Euribor 3 mois + 250 points de base.

Les engagements qui seront pris par Alès Groupe dans le cadre du Nouveau Prêt sont en substance identiques à ceux qui concernent les Obligations, décrits ci-avant.

3. Restructuration des Emprunts Moyen Terme et des Dettes Court Terme

Les établissements bancaires ayant consenti à certaines sociétés du Groupe Alès des emprunts bancaires à moyen terme, pour un montant de 9,4 millions d'euros en principal (les « **Emprunts Moyen Terme** ») consentiront (i) une franchise d'amortissement du capital jusqu'au 31 décembre 2019, et (ii) un report de 15 mois de la date de maturité initiale des Emprunts Moyen Terme. Après la période de franchise, l'amortissement de chacun des Emprunts Moyen Terme reprendra conformément au rythme d'amortissement qui lui est contractuellement applicable, en tenant compte du report de maturité de 15 mois visé ci-dessus.

Les financements court terme consentis à certaines sociétés du Groupe Alès sous la forme de découverts bancaires autorisés, pour un montant de 2,9 millions d'euros en principal (les « **Dettes Court Terme** »), seront amortis linéairement par palier et mensuellement sur une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la Date de Réalisation (telle que définie ci-après).

IV. Conditions suspensives et date de réalisation de la restructuration

La restructuration de l'endettement du Groupe Alès est soumise à la réalisation d'ici le 28 juin 2019 de la Mise à Disposition des Fonds au profit d'Alès Groupe (la « **Date de Réalisation** »).

La Mise à Disposition des Fonds interviendra dès lors notamment que (i) la Réduction de Capital d'Avila aura été réalisée en l'absence d'opposition des créanciers ou après purge de celles-ci et (ii) le Collège de l'Autorité des marchés financiers aura rendu une décision devenue définitive constatant, conformément aux dispositions de l'article 234-7, 1^o du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, qu'il n'y a pas lieu de déposer une offre publique obligatoire en conséquence de la mise en concert de Co Capital avec les Associés Familiaux, en ce que ces derniers demeurent prédominants dans la gestion d'Alès Groupe.

Il est prévu que la décision de l'Autorité des marchés financiers soit rendue par le Collège de l'Autorité des marchés financiers se réunissant le 14 mai 2019, en conséquence de quoi la restructuration de

l'endettement du Groupe Alès et la Mise à Disposition des Fonds devraient être réalisées avant la fin du mois de mai prochain.

V. Reprise de la cotation

La cotation des actions Alès Groupe, qui avait été suspendue à compter du 28 mars 2019 avant ouverture de la Bourse, reprendra à compter du 30 avril 2019.